



- Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 10 mars 2023, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,
- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu le Programme d'Action Foncière en date du 17 février 2020 liant la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole à l'EPF de Normandie,
- Vu le Programme d'Action Foncière en date du 18 mai 2017 liant la Ville du Havre et l'EPF de Normandie,
- Sous réserve de la délibération de la Ville du Havre sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie et s'engageant au rachat des biens dans un délai de 5 ans,
- Vu l'estimation des domaines en date du 24 janvier 2023 par le pôle d'Évaluation des Domaines,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'acquérir, à la demande de la Ville du Havre (Département de la Seine-Maritime), les parcelles cadastrées section JE n°111, 112, 166 et une emprise d'environ 600 m² (à prendre sur le domaine public de la rue Bonnavet – Déclassement et bornage en cours), soit une contenance totale d'environ 2 734 m² sises rue Michelet au Havre.

D'accepter le changement de partenaire de la parcelle cadastrée section JE n°165 d'une contenance de 199 m² sise 15 rue Michelet (initialement portée pour le compte de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole au titre de l'opération « Massena ») et le transfert de cette parcelle vers l'opération « Ilot Beauville » dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville du Havre.

Le projet prévoit la requalification de l'îlot avec un programme de logements, après démolition au titre du fonds friches.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est fixée à **10 000 € (OPE2023009 - 76 - LE HAVRE « ILOT BEAUVILLE »)**.

La présente délibération emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Cette prise en charge foncière vaudra avenant au Programme d'Action Foncière liant la Ville du Havre et l'EPF de Normandie.



Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

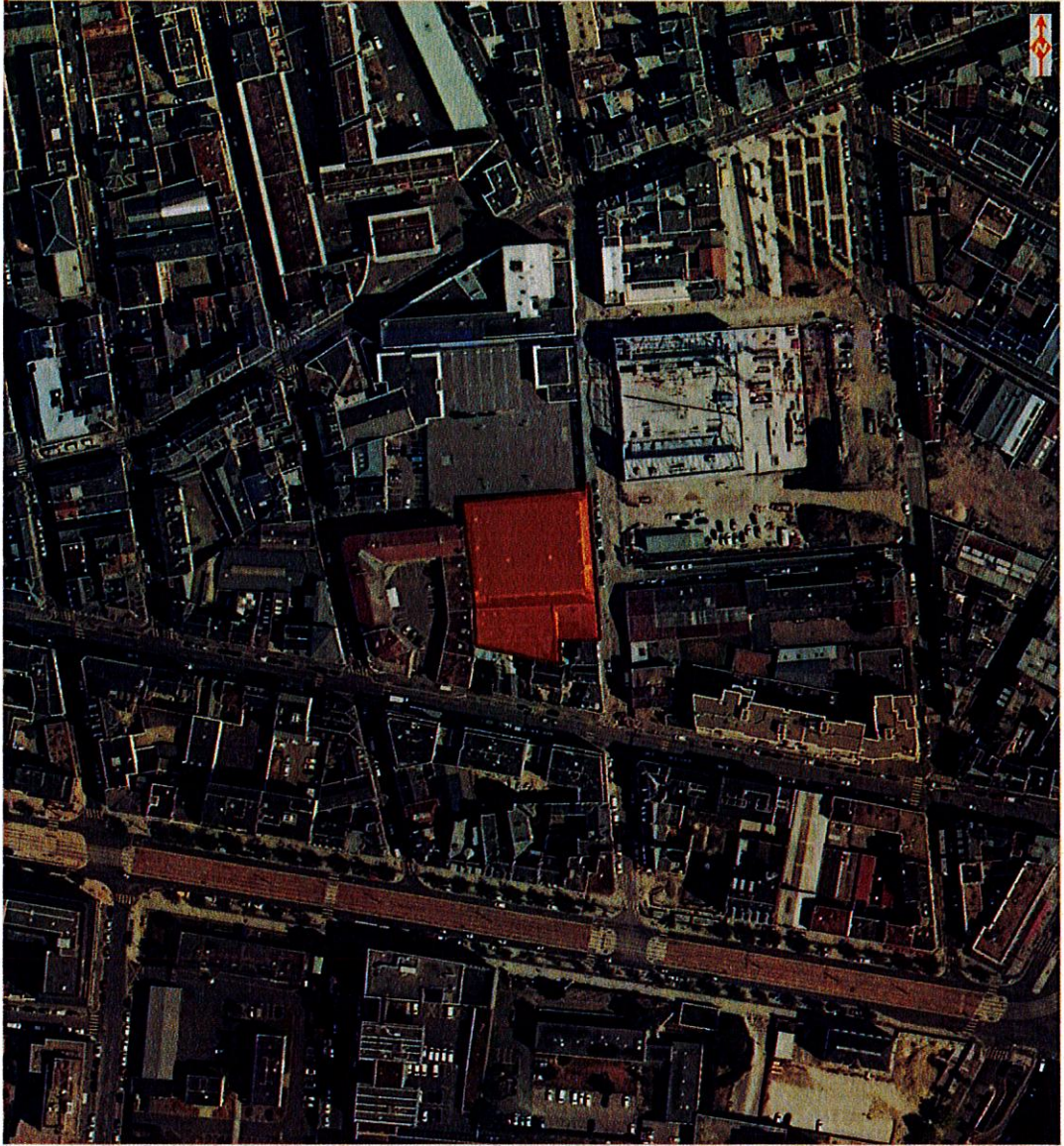
04 AVR. 2023

Action foncière

LE HAVRE « ILOT BEAUVILLE »


*CU Le Havre Seine Métropole
Le Havre*

Surface : 2 933 m² environ



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2023

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 16/02/2023

 Emprise concernée par l'opération

Plan annexé à la
convention signée le :



Action foncière **LE HAVRE « ILOT BEAUVILLE »**

CU Le Havre Seine Métropole
Le Havre

Code Opération : OPE2023009
Surface : 2 933 m² environ
Section : JE



Sources : Origine cadastre 2022 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 16/02/2023

- Emprise concernée par l'opération
- Sections cadastrales
- Parcelles
- Bâti

Plan annexé à la
convention signée le :

